Délibération n°2026-002-004

SEEZ
PORTE DU COL DU PETIT SAINT-BERNARD

COMMUNE DE SEEZ
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

.....

SEANCE DU : 29 JUIN 2026
DATE DE CONVOCATION : 22 JUIN 2026
Président : Lionel **ARPIN**
Présents : Fanny **JORCIN**, Coline **MARGUERETTAZ**, Joëlle **CAMPERS**, Christine **CLEMENT**, Serge **COCHET**

Absentes : Sylvie **BONIFACE-VILLARET**, Marie-Noëlle **MOUSSELLARD**, Doris **POUPLET**

Nombre de membres en exercice : 9 / Présents : 6 / Votants : 6

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026
BUDGET ANNEXE CCAS

Monsieur Le Président expose au Conseil d'administration que le budget supplémentaire est une décision modificative particulière.

Comme toute décision modificative, le budget supplémentaire n'est pas un nouveau budget, mais complète et ou modifie une partie du budget primitif.

La Commune de Séez doit voter un budget supplémentaire pour le budget annexe CCAS pour :

- Assurer la reprise des résultats de l'exercice 2025,
- Intégrer les restes à réaliser en section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes d'investissement,
- Procéder à des ajustements sur l'exercice 2026 en fonction des nouvelles informations connues depuis le vote du budget primitif 2026 et de son exécution constatée à ce jour.

Il permet donc de procéder à divers ajustements des recettes et des dépenses en lien avec l'activité des services, et ce afin de conformer la structure budgétaire avec l 'exécution constatée et à venir des crédits.

Accusé de réception en préfecture
073-267301992-20260629-2026-002-004-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

Après consolidation de tous ces éléments, les masses budgétaires se présentent comme suit :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026	RECETTES			DEPENSES		
	N° de cpte	Libellé	Montant	N° de cpte	Libellé	Montant
FONCTIONNEMENT	757361	Subv BP N-1	66 000,00	6024	Forfaits ski	6 000,00
			-			-
			-	D002	Déficit N-1	44 855,02
			66 000,00			**50 855,02**
INVESTISSEMENT	R001	Exc N-1	149,99	165	Dép & Caut	149,99
			-			-
			-			-
			149,99			**149,99**

Le budget supplémentaire est présenté :

- En section de fonctionnement, en recettes pour un montant de 66 000 € et en dépenses pour un montant de 50 855,02 €, soit un suréquilibre de 15 144,98 €.
- En section investissement, en équilibre pour un montant de 149,99 €.

Les recettes de fonctionnement du budget supplémentaire 2026 comprennent le virement de la subvention 2025 du budget qui n'avait pas été pris en charge par le Trésor Public pour un montant de 66 000,00 €.
Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- La reprise du résultat négatif de 2025 pour un montant de 44 855,02 €
- Une augmentation de la provision sur les forfaits ski de 6 000 €

Les recettes d'investissement comprennent la reprise du résultat positif de l'exercice 2025 pour un montant de 149,99 €.
Les dépenses d'investissement comprennent le remboursement de la caution des garages pour un montant 149,99 €.

Il est précisé que ce budget supplémentaire 2026 vient compléter le budget primitif 2026 avec notamment la reprise des résultats après la fin de la gestion de l 'exercice 2025.

BALANCE GENERALE	BP 2026	DM 1 - 2026	BS 2026	TOTAL BUDGET 2026
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**144 300,00**	-	**66 000,00**	**210 300,00**
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**144 300,00**	-	**50 855,02**	**195 155,02**
RECETTES D'INVESTISSEMENT	-	-	**149,99**	**149,99**
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	-	-	**149,99**	**149,99**
	144 300,00			**210 449,99**
	144 300,00			**195 305,01**

Accusé de réception en préfecture
073-267301992-20260629-2026-002-004-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 66 000,00 € dans le budget supplémentaire et porte donc le total des recettes 2026 à 210 300,00 €.
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 50 855,02 € dans le budget supplémentaire et porte donc le total des dépenses 2026 à 195 155,02 €.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 149,99 € dans le budget supplémentaire et porte donc le total des recettes 2026 à 149,99 €.
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 149,99 € dans le budget supplémentaire et porte donc le total des dépenses 2026 à 149,99 €.

Il est proposé au conseil d'administration :
- d'adopter le Budget Supplémentaire 2026 présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité :
- d'adopter le Budget Supplémentaire 2026 présenté ci-dessus.

Monsieur le Président et le Comptable public sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,
Lionel ARPIN



La secrétaire de séance,
Joëlle CAMPERS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délais de deux mois maximums à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

Accusé de réception en préfecture
073-267301992-20260629-2026-002-004-DE
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026